

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à SAINT-BAZILE-DE-LA-ROCHE sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Présidente.

Date de convocation : 4 novembre 2022

Présents : ARRESTIER Vincent, BARDI Nicole, BEYNEL Joël, BITARELLE René, BRIANÇON Laurence, BRIGOULET Jean-Marie, CLAVIÈRE Hervé, DABERTRAND Jean, DA FONSECA Thierry, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GASQUET Jean-François, GRÉGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LASSERRE Jean-Pierre, LAVERGNE Martine, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MEILHAC Sébastien, MOISSON Albert, MOULIN Philippe, NACRY Marie-Christine, PAIR Christian, PARDOUX Stéphane, POUJADE André, REYNIER Annie, RIGAL Christian, SALLARD Jean-Basile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAINE Bernard, TURQUET Jean-Claude, VAN NIEUWENHUYSE Régis.

Absents : CARMIER Camille (Pouvoir PARDOUX Stéphane), CHASTAINGT France (Pouvoir BARDI Nicole), CLAVIERE Aline, DUCROS Mireille, GALEWSKI Nathalie (Pouvoir REYNIER Annie), LAFON Francis (Pouvoir BRIANÇON Laurence), LAJOINIE Géraldine (Pouvoir MOULIN Philippe), MIGNARD Sophie, MONTALTI Fabienne (Pouvoir DUCHAMP Sébastien), PEYRICAL René, REYNÈS Patrick (Pouvoir DABERTRAND Jean), ROUANNE Hervé.

Secrétaire de séance : Mme Agnès JOANNY

Décision du Bureau Communautaire

- **Décision N° 2022-023** attribuant le marché de maîtrise d'œuvre du centre d'incendie et de secours à Argentat-sur-Dordogne au groupement Hervé DAVID (mandataire) / Ingépôle / Co.Pilot / AJ Ingénierie.
- **Décision N° 2022-024** sollicitant le Conseil Régional et le Conseil Départemental pour des subventions respectivement de 12 910,50 € et 38 731.50 € pour la réalisation de diagnostics pour la réalisation de travaux au village d'accueil des Tours de Merle.
- **Décision N° 2022-025** sollicitant le Conseil Départemental pour une subvention de 71 585,50 € pour la maîtrise d'œuvre et études pour la réalisation de travaux au village d'accueil des Tours de Merle.
- **Décision N° 2022-026** sollicitant l'Etat (DETR) et le Conseil Départemental pour des subventions respectivement de 10 400 € et 5 111 € pour la réalisation des travaux d'aménagements intérieurs au centrez technique intercommunal
- **Décision N° 2022-027** sollicitant le Conseil Régional pour une subvention de 64 000 € pour l'appel à projet « accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets ».

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
087	<p>DB2022-087 : APPROBATION DU BAIL COMMERCIAL AVEC ENEDIS</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE le bail commercial, joint à la présente délibération. AUTORISE Madame la Présidente à signer le bail commercial avec ENEDIS</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
088	<p>DB2022-088 : DELIBERATION DE PRINCIPE - CESSION DE L'ANCIENNE TRESORERIE A SAINT-PRIVAT</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : DECIDE de la cession de l'ancienne trésorerie à Saint-Privat pour un montant de 90 000 €.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer tout acte afférent à cette affaire.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 41 Contre : 1 Abstention : 0</p>
089	<p>DB2022-089 : DELIBERATION DE PRINCIPE - ACQUISITION DU TERRAIN ACCUEILLANT LA MAISON DE SANTE A SAINT-PRIVAT</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : DECIDE de l'acquisition du terrain accueillant la maison de santé intercommunale d'une superficie d'environ 2600 m² pour une valeur de 45 000 €.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer tout acte afférent à cette affaire.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 1</p>
090	<p>DB2022-090 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA REGION : DEPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RENOVATION ENERGETIQUE - CANDIDATURE PARTENARIAT EPCI AVEC LE CONCOURS DU CPIE 19</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : APPROUVE le projet de convention de partenariat pour la mise en œuvre de la plateforme de rénovation énergétique, ci-annexé.</p> <p>AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>
091	<p>DB2022-091 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire : DECIDE de la création du poste de chargé de coopération (cat. A)</p> <p>APPROUVE le tableau des effectifs</p> <p>DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget principal de la collectivité au chapitre 012.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>UNANIMITÉ</p>